PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, PESTELLE, MANGUELIN, BLANC, JANICHON, MICHAUD, Mesdames ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, CHAMBAUD.
Excusée : Delphine GUDET
Absent : Pierre MILLET
Pouvoir : Delphine GUDET a donné son pouvoir à Nathalie DECHAVANNE

Secrétaire de séance : Pierre BLANC

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 21 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1248 et A 1250 d'une superficie de 401 m^2, pour un montant de 185 000,00 euros.
- Vente d'un terrain non bâti cadastré B 718 d'une superficie de 1418 m^2, pour un montant de 150 000,00 euros
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 674, B675 et B 676 d'une superficie de 2626 m^2, pour un montant de 255 000,00 euros
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 815 et A 816 d'une superficie de 1300 m^2, pour un montant de 238 000,00 euros

3- MAINTENANCE DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la prestation de services pour la gestion de la station d 'épuration et des postes de relevage de la zone artisanale et de la station d'épuration de la commune de Marlieux.

3 entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

Après l'étude des dossiers, le choix s'est porté sur l'entreprise Suez pour un montant de 4 875,00 euros HT annuel.

Une convention de prestation de services sera signée entre la commune et l'entreprise Suez.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention

4- REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Afin d'organiser le recensement de la population qui se déroulera du 16/01/2020 au 15/02/2020, il est nécessaire d'embaucher trois agents recenseurs qui auront chacun une zone géographique (dit district) à recenser. Ces trois agents recenseurs sont : Mme Christine MOISSONNIER, Mme Isabelle MICHAUD et Mme Monique BILLOUD.

La rémunération proposée pour cette mission est une rémunération tenant compte du nombre de logement et du nombre de personne à recenser par district à raison de :

- 1,13 € brut par feuille de logement remplie
- 1,72 € brut par bulletin individuel rempli (bulletin papier comme bulletin internet)
- forfait de 30,00€ brut par demi-journée de formation (le 7 et le 14 janvier 2020).
- prime de 200€ brut, modulable selon la qualité constatée à chaque étape de la collecte (qualité de la tournée de reconnaissance, assiduité aux rendez-vous fixés, numérotation et classement, respect des délais, avancement de la collecte)

Un forfait de 150€ net de frais de déplacement sera attribué à Mme MOISSONNIER au vu de la configuration du district qui lui est attribué.
Le coût de ces embauches a été évalué à 4 200,00 €. Une dotation forfaitaire de 1 997,00€ sera versée à la commune. Le coût du recensement pour la commune reviendra à environ 2 200,00 €.

Après délibération le conseil municipal accepte le mode de rémunération des agents recenseurs tel que présenté ci-dessus.

Il est rappelé qu'une campagne de communication sera mise en place pour faciliter le travail des agents recenseurs et informer la population. Cette communication se fera par le site de la commune, le panneau lumineux, le Progrès, le tableau d'affichage.

5- DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de la Dombes des 25 février et 26 juin 2019 et au vu de la délibération du 12 septembre 2019, l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2019 doit être régularisée suivant le récapitulatif ci-après.

Des opérations seront à réaliser par la commune :

-Réduction de titre

En recette de fonctionnement au compte 73211 pour – 21 534,00 euros

-Un titre à faire

En recette d'investissement au compte 13246 pour 32 509,00 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces opérations.

6- DELEGATION DE SIGNATURE

Dès l'élection du prochain maire et de ses adjoints, l'exécution des opérations de recette et de dépense devra être assurée. Pour être en capacité de signer électroniquement les bordereaux de dépenses et de recettes, la collectivité devra obtenir les certificats nominatifs auprès d'une autorité de certification. Aussi pour assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité dans l'attente de ces certificats, il est possible d'envisager une délégation de signature.
Selon l'article L2122-19 du CGCT le Maire peut, en effet, déléguer sa signature à un agent des services administratif.

Pour éviter tout blocage, Monsieur le Maire donne délégation de signature à Madame Valérie MULTON, rédacteur principal 1ère classe.

7- TITULARISATION DE DEUX AGENTS

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la titularisation de deux agents actuellement stagiaire ayant participé à la formation d'intégration dans la fonction publique territoriale d'une durée de 5 jours.

Après en avoir délibéré, et au vu de la manière de servir de Monique LEPOMBY, actuellement adjoint technique territorial (13 heures par semaine) et David GALLET adjoint technique territorial (temps plein) le conseil municipal décide de les titulariser.

8- DEMANDES DE SUBVENTION

-Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la cotisation 2019 à L'AMF01 pour un montant de 252,00 euros.

-Monsieur le Maire donne lecture du courrier du directeur de l'Ecole de Marlieux.

Une subvention de 50 euros par élève participant à la classe de découverte en Auvergne (Découverte des volcans, visite de Vulcania etc…) est demandée. 27 élèves habitant Marlieux vont participer à cette classe de découverte. Le montant de la demande de subvention pour la Commune s'élèvera à 1350,00 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention d'un montant de 1350,00 euros qui sera inscrite au budget primitif 2020.

-A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention de 600,00 euros au comité des fêtes pour aider à financer le feu d'artifice de la fête de Noel.

A titre exceptionnel une subvention complémentaire est votée d'un montant de 235,00 euros pour aider le comité à financer l'achat de tables et de chaises, ces dernières seront mises à la disposition des autres associations si besoin.

9- REMUNERATION DES ELUS

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un courrier de Monsieur le Préfet du 23 septembre dernier la délibération du 8 juillet dernier concernant l'augmentation des indemnités des élus doit être retirée et annulée.

Le Courrier rappelle que le chiffre de la population à prendre en compte est celui de la population totale authentifiée lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal et ce pour l'ensemble du mandat. Il en résulte que la population totale identifiée avant le renouvellement totale du conseil est celle du 1er janvier 2014 (moins de 1000 habitants).

En revanche il est possible de revenir sur la minoration des indemnités votées en 2014.

Monsieur le Maire propose de ne pas revenir sur la minoration votée en 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas revenir sur les indemnités votées en 2014.

Monsieur le Maire rappelle également que les sommes qui ont été versées au titre de la délibération du 8 juillet dernier seront reversées à la commune.

10- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes apporte à la commune un fonds de concours exceptionnel de 38 985,40 euros pour le programme d'aménagement de la voirie aux abords de l'espace petite enfance. Une convention sera signée entre la Communauté de Communes de la Dombes et la Commune de Marlieux.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le montant de 38 985.40 euros et donne pouvoir au Maire pour signer ladite Convention.

11-COMPTES RENUDS DE REUNIONS

- Réunion du SIEA : compte-rendu par Francis Pestelle
- Syndicat d'Eau Potable (2 réunions)
  - Etude sur le prix de l'eau
  - Suppression de la dégressivité des plus grands consommateurs
- Contrat Territoire Dombes Saône : le compte-rendu sera transféré au conseil municipal. L'aide de la Région s'élève à 16 M€ répartis selon les 4 axes du projet de territoire. La sécheresse est une préoccupation majeure sur le territoire.

12-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Dissolution de l'Association « L'Amicale des Donneurs du Sang »
- Changement de Bureau pour l'Association « Les jardins familiaux »
- Les vœux de la Municipalité auront lieu le 5 Janvier 2020 à 10h. Il est proposé de féliciter Elisa CHIMIRRI (médaillée au Championnat de France d'Equitation), Maxence PROST (Investissement civique et scolaire) et Yann THEVENET (Champion d'Echec).

Pierre Michaud propose de mettre à l'honneur également Madame Andrée Millet qui s'investit auprès des enfants à la Bibliothèque.

-**Terrain de Foot** L'entreprise n'interviendra qu'à partir du mois de mars prochain. Il a été décidé que les vétérans pourront continuer à jouer mais le stade sera interdit aux écoles et autres manifestations.

-Passage à Niveau

Monsieur le Maire rappelle qu'il a participé à une inspection des passages à niveau n°27 (Villardières) et n°28(les Batières) et 31 (Vers le Mollard) avec les représentants de la SNCF réseau le 24 Octobre 2019.

Des problèmes sont évoqués (actuellement pour les seuls PN 27 et 28) et vont être étudiés .Une enquête publique sera sans doute nécessaire et le conseil autorise Monsieur le Maire à la demander en temps voulu.

-Marpa

Changement de Présidence, Madame HUMBERT est remplacée par Monsieur BEL, parent d'une résidente qui souhaite s'impliquer dans la gestion de la Marpa.

-**Grève du 5 décembre :**

Il a été décidé en collaboration avec les deux autres communes de chercher des bénévoles pour assurer le service minimum .

Nathalie fait remarquer que les parents n'ont pas eu les noms des bénévoles et n'ont pas été avertis à l'avance. Elle pose la question de la responsabilité en cas d'accident. Le Maire rappelle que ces décisions ont été prises dans l'urgence mais en concertation avec les deux communes partenaires.

-**Redevance Incitative**

Se pose le problème de la gestion des bacs dans les écarts. La Communauté de Communes va travailler sur la question en concertation avec la Mairie pour essayer de trouver les meilleures solutions.

L'ordre du jour est clos à 22H30, la prochaine réunion aura lieu le Lundi 13 janvier 2020.